

LE MONDE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche
après l'Hôtel Terminus en venant
du Rond point Grand Hôtel.
CEL : 90.06.78.46 / 96.27.0196
E-mail: lemonde_niger1@yahoo.fr

D'AUJOURD' HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

3ème année:

N°248 DU MERCREDI
12 JUILLET 2017

PRIX : 300 F

Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse

Arrestations tous azimuts

Issoufou discrédite le Niger !



M. Ali Soumana



M. Ibrahim Bana



M. Baba Alpha



M. Gamatié Mahamadou

Crise au sein du PNDS-Tarayya

Bazoum serait-il lâché par les sages du PNDS ?

POLITIQUE :

Le PNDS, à l'épreuve du pouvoir

Niger : Les autorités doivent mettre fin à la vague d'arrestations arbitraires de militants de la société civile et d'opposants *déclaré Amnesty International*

Les adversaires s'agitent, le Colonel Pelé garde sa sérénité



Les points sur les i

Ainsi, Hassoumi Massoudou, Ousseïni Tinni, Iro Sani, Issaka Assoumane comme tant d'autres continuent d'agir au nom de l'État alors qu'ils sont trempés dans de sales dossiers de fonds et biens publics. La justice, qui a annoncé une grande croisade contre les délinquants en cols blancs est toujours attendue sur la grande tempête qu'elle a, elle-même, annoncé par la voix du procureur de la République, Chaïbou Samna, en décembre 2016. Une annonce solennelle qui n'a véritablement jamais commencé sans que l'on sache ce qui a pu bloquer le Parquet dans cette volonté de faire rentrer l'État dans ses droits. Chaïbou Samna ne disait-il pas que « tous ceux qui ont pris irrégulièrement des biens publics ». « Ils doivent, dit-il, les réintégrer sans délai, pendant qu'il est encore temps » et que « les gens qui ont pris irrégulièrement de l'argent public doivent le réintégrer incessamment, même si c'est un copeck » ? Mieux, il a précisé que « une chose est certaine, ce dossier ne peut être tu. Il n'y a pas moyen ».

Il est bien vrai que presque personne n'a cru en la sincérité de l'annonce du procureur de la République ou plutôt que personne n'a été convaincu que le Parquet concrétiserait ce dessein. Un journal de la place a même relevé, après la publication de l'entretien du procureur de la République par le quotidien gouvernemental, *Le Sahel*, ceci : « le tigre ne proclame pas sa « tigritude », il se jette sur sa proie et la dévore » ; une façon de dire que le procureur de la République n'a pas à inviter ceux qui ont pris irrégulièrement des biens et deniers publics de les restituer avant qu'il ne soit tard.

Plus de six mois après cette annonce fracassante, les Nigériens attendent toujours qu'une information judiciaire soit ouverte par rapport à la dilapidation des biens de la Soraz et de tous les autres grands dossiers dans lesquels l'État nigérien a perdu des milliards. Mais, non, on prend des jour-

nalistes dont le tort est justement d'avoir constamment mis à nu les délits commis dans des affaires tels que l'uraniumgate, le wassosso de la Soraz, le scandale de l'Artp, etc. Marou Amadou, l'actuel ministre de la Justice, garde des Sceaux, disait, à l'époque où il broyait du noir, que « des voleurs de marmite et de pain remplissent nos prisons alors que des voleurs du peuple sont en liberté et pire ». L'auteur de ce propos commande aujourd'hui au Parquet et il ne s'inquiète nullement de savoir que, plus que les voleurs de marmite et de pain, ce sont désormais des journalistes qui peuplent nos prisons alors que des voleurs de milliards sont en toute liberté et décident même du sort de ceux qui les dénoncent. Marou Amadou a donné aux Nigériens la preuve que l'habit ne fait pas le moine.

L'ordonnance 2010-035 du 4 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger ne laisse aucune marge possible à une interprétation autre que celle que n'importe quel novice aurait de l'article 67 : « En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt ». Mais, nous sommes au Niger, un pays dans lequel la Constitution a été maintes fois violée, y compris par Mahamadou Issoufou en personne. Doit-on dès lors s'étonner de constater que l'ordonnance 2010-035 a été violée, voire mise à l'écart ?

L'incarcération d'Ali Soumana n'est pas que contraire à la loi. Elle constitue la preuve d'un durcissement encore plus inquiétant que tout ce que Laurent Bigot et autres observateurs internationaux ont pu dire du régime de Niamey. La liberté du journaliste est le dernier paravent que font tomber les régimes politiques qui tendent vers le totalitarisme et la dictature. Lorsqu'un régime commence à emprisonner des journalistes, c'est qu'il est profondément malade. Malade de ses égarements, de ses dérives, de ses délits

et de son impopularité. Il se tourne alors vers tout ce qui semble être un bouc émissaire idéal pour déverser sa haine, son incapacité et son désespoir à trouver des réponses adéquates aux problèmes générés par sa gouvernance. Le pouvoir de Niamey est dans cette logique. Il n'est, donc, pas exclu qu'il multiplie les arrestations, dans tous les secteurs de la vie publique, y compris peut-être dans l'armée, en révélant un autre vrai-faux complot du genre que celui que Mahamadou Issoufou a révélé en décembre 2015.

Outre les mises en garde à Mahamadou Issoufou dont nous avons entendu parler, Amnesty International qui est restée jusqu'ici muette sur la situation catastrophique du Niger, a finalement claqué la langue en demandant aux autorités de mettre fin à la vague d'arrestations arbitraires de militants de la société civile et d'opposants. Dans un communiqué d'une rare gravité, Amnesty International a déclaré que « cette vague d'arrestations de leaders d'opinion en raison de publications sur les réseaux sociaux est une pratique liberticide dangereuse et les poursuites pénales à leur rencontre sont préoccupantes ». Mieux, et ce qui aurait dû être perçu depuis bien longtemps, Amnesty relève que « les autorités font preuve d'une intolérance croissante à toute forme de critique ». Cette sortie d'Amnesty à propos du Niger, seul pays en Afrique subsaharienne où l'on compte des prisonniers politiques, est une alerte claire sur les tendances nouvelles : soit Mahamadou Issoufou se fait violence pour faire libérer tous ses prisonniers politiques tout en respectant désormais, mieux que par le passé, les règles démocratiques et de l'État de droit ; soit il va droit dans le mur ; ce mur que le hold-up électoral de février-mars 2016 lui a permis d'esquiver. Mais à quel prix et pour quelles conséquences ?

Mallami Boucar

Arrestations tous azimuts

Issoufou discrédite le Niger !

Bakari Seydou et Bana Ibrahim Kaza, militants du MODEN FA Lumana africa. Ari Malla, Idé Kailou supposés proches du leader de Lumana Hama Amadou, Gamatié Mahamadou, acteur de la société civile, Baba Alpha, journaliste Bonferey télévision, et Ali Soumana, fondateur de l'hebdomadaire Le Courrier, deux organes de presse qui dérangent le pouvoir du président Issoufou Mahamadou sont tous en prison et ont remplacé d'autres des mêmes catégories, politique, médiatique et associative. Ce qui fait du Niger d'aujourd'hui, le pays ayant le plus de prisonniers d'opinions de la sous-région Ouest-africaine. Ce n'est pas un honneur pour le pays encore moins pour ses dirigeants. A côté de nous, au Mali voisin, bien que le pays soit toujours en guerre, aucun prisonnier politique dans les geôles du régime d'Ibrahim Boubacar Keïta. Pourtant, il y a juste quelques jours, le Mali a connu des

manifestations monstres pour rejeter la révision de la Constitution voulue par le président malien. Que de jeter ses compatriotes en prison, le Président IBK a fait choix de la sagesse en renonçant, dans l'immédiat en tout cas, à son projet. Si c'était au Niger de Mahamadou Issoufou, le pays entier serait transformé en une prison à ciel ouvert. Ce qui n'est ni plus ni moins qu'une dictature dans un drap démocratique. Désormais le monde entier commence à découvrir les relents autocratiques du Guri system. En témoigne le communiqué de presse de l'association Amnesty Internationale en date du 11 juillet 2017. « **Cette vague d'arrestations de leaders d'opinion en raison de publications sur les réseaux sociaux est une pratique liberticide dangereuse et les poursuites pénales à leur rencontre sont préoccupantes,** » a déclaré Kiné Fatim Diop, chargée de campagnes sur l'Afrique de l'Ouest à

Amnesty International.

Les autorités de Niamey ne se préoccupent nullement de l'État de droit ni même de l'image du pays que leurs agissements ternissent à tous égards à l'extérieur. En leur lieu et place, c'est Amnesty internationale qui se fait du souci : « **les autorités font preuve d'une intolérance croissante à toute forme de critique. Un recul en matière de droits humains mettrait à mal les acquis du Niger dans le domaine** » déplore son communiqué.

Il y a quelques années, le Niger avait une très bonne réputation de pays démocratique qui servait d'exemple sur le continent. Depuis l'accession de Mahamadou Issoufou à la magistrature suprême, les reculs s'accroissent sur tous les plans.

En matière d'organisation élections « tropicalisées », notre pays en est devenu depuis 2016 un exemple « malheureux » ; le Niger de la Renaissance s'illustre aussi dans la prédation des libertés publiques, la

confiscation de l'État par les régimes, la dislocation des contre-pouvoirs au profit de l'exécutif qui décide tout seul du sort de tous et de chacun. A tout cela vient s'ajouter une mauvaise gouvernance qui ferait honte aux pires des bandits.

Mais au lieu d'ouvrir les yeux et les oreilles pour voir et entendre tout ça, le Président Issoufou continue de surfer sur son nuage d'un Niger paradisiaque. Il continue d'asphyxier son peuple pensant que personne ne sait ce qui s'y passe. Mais nous sommes dans un monde globalisé où tout se sait à l'instant. De même que nous sommes dans un monde civilisé où plus personne ne peut se passer de la démocratie. En reliant toutes les revendications sociales et politiques des populations à des « manœuvres de subversion » du parti Lumana, le président de la République pense pouvoir se passer du respect des droits humains et des exigences de la démocratie. Mais il se trompe gravement parce que, désormais, tout le monde a compris.

KADEGOMNI

Niger : Les autorités doivent mettre fin à la vague d'arrestations arbitraires de militants de la société civile et d'opposants

Les autorités du Niger doivent annuler les charges retenues contre des leaders de la société civile et activistes politiques détenus arbitrairement, et les libérer sans condition, a déclaré Amnesty International aujourd'hui.

Ces derniers mois, des militants de la société civile et des activistes politiques ont fréquemment été pris pour cibles pour avoir critiqué le gouvernement, et exprimé pacifiquement leur opinion sur l'actualité ou des décisions de justice sur Facebook ou dans les journaux. Le procès de l'un d'eux, le journaliste-syndicaliste Baba Alpha, s'ouvre ce matin à Niamey, la capitale.

Cette vague d'arrestations de leaders d'opinion en raison de publications sur les réseaux sociaux est une pratique liberticide dangereuse et les poursuites pénales à leur rencontre sont préoccupantes Kiné Fatim Diop, chargée de campagnes sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International

« Cette vague d'arrestations de leaders d'opinion en raison de publications sur les réseaux sociaux est une pratique liberticide dangereuse et les poursuites pénales à leur rencontre sont préoccupantes, » a déclaré Kiné Fatim Diop, chargée de campagnes sur l'Afrique de l'Ouest à Amnesty International.

« Les autorités font preuve d'une intolérance croissante à toute forme de critique. Un recul en matière de droits humains mettrait à mal les acquis du Niger dans le domaine. »

Amnesty International considère que le journaliste et syndicaliste Baba Alpha dont le procès s'ouvre ce 11 juillet, est pris pour cible pour ses prises de position critiques sur la chaîne de radio privée Bonferey.

Il lui est reproché d'avoir produit de faux documents pour obtenir la nationalité nigérienne, et est poursuivi pour « faux et usage de faux en écriture publique » sur ses pièces d'état-civil. Né au Niger de parents maliens, Baba Alpha y a effectué tout son cursus scolaire et professionnel. Il a été déféré à la prison civile de Niamey le 3 avril 2017 jour de son arrestation, en compagnie de son père. Agé de 70 ans, ce dernier est accusé de complicité. Son avocat a indiqué que c'est au moment de son arrestation que l'astuce de le poursuivre pour faux et usage de faux a été trouvée.

Verdict procès publication sur Facebook

Arrêtés le 22 juin après une plainte contre X du Syndicat des magistrats du Niger (SAMAN), l'oppo-

Il faut le dire

Le Niger est dans une mauvaise passe. Une très mauvaise passe ! Outre la crise financière très prononcée et les énormes difficultés de Mahamadou Issoufou à faire bouger les partenaires techniques et financiers qui refusent de mettre la main à la poche pour remplir son tonneau des Danaïdes, Amnesty International vient, enfin, de mettre le pied dans le plat en déclarant que « la vague d'arrestations de leaders d'opinion en raison de publications sur les réseaux sociaux est une pratique liberticide dangereuse et les poursuites pénales à leur rencontre sont préoccupantes ». Cette déclaration d'Amnesty International sonne le glas du silence longtemps observé par la communauté internationale face aux dérives rampantes du pouvoir de Niamey. Comptez bien. Il y a Bakari Saïdou, Malla Ary et Idé Kailou contre lesquels la justice n'a rien pu produire comme preuve de leur culpabilité. Ils sont pourtant incarcérés depuis plus d'un an et chacun sait qu'ils le sont sur la base de leur appartenance politique et de leur proximité d'avec Hama Amadou. Il y a aussi les inculpés dans l'affaire du vrai-faux coup d'État que près de deux années d'enquête n'ont pas permis de charger du moindre fait. Bana Ibrahim, Gamatié Mahamadou sont depuis quelques semaines maintenus en prison, ballottés dans un cycle infernal de va-et-vient entre la prison civile de Niamey où leur place n'est pas justifiée et la justice où l'on n'arrive pas à prouver les charges retenues contre eux. Quant aux journalistes, notamment Baba Alpha et Ali Soumana, ils sont victimes de leur travail d'information sur les graves dérives du régime. Pas plus ! Baba Alpha et son père sont maintenus en prison alors que l'auteur du délit et ses complices sont en liberté tandis que Ali Soumana a été placé sous mandat de dépôt alors que l'article 67 de l'ordonnance régissant la liberté de presse est formel : « En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt ».

Qu'il s'agisse de l'article 67 de la loi portant régime de la liberté de presse au Niger, de toute autre loi ou de la Constitution elle-même, la volonté du régime en place est de museler toutes voix discordantes et de se frayer ainsi, sans qu'une voix puisse crier au scandale, un boulevard pour régner comme le veut Mahamadou Issoufou et comme il l'a toujours fait. Un règne fait de négation des droits humains les plus fondamentaux, sur fond de démocratie taillée sur mesures, avec des institutions dirigées par des hommes qui ont les mains pleines de cambouis : celui des fonds et deniers publics pillés. En braquant son regard sur le Niger, la communauté internationale ne peut faire que du grand bien au peuple nigérien.

GAMBO

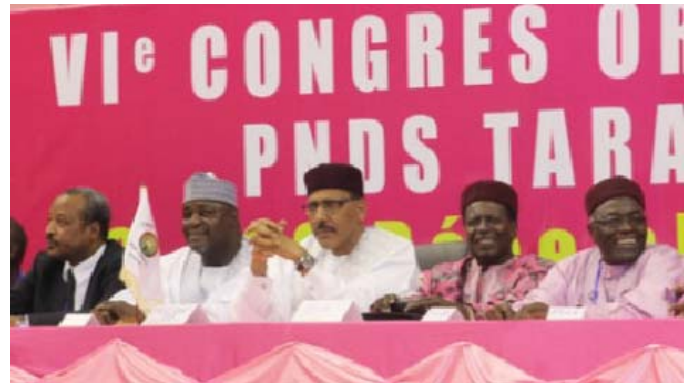
Suite page 8

POLITIQUE :

Le PNDS, à l'épreuve du pouvoir

Le PNDS est l'un de ses partis politiques que le vent de La Baule avait charrié sur le Niger démocratique et il aura joué, faut-il le reconnaître, un grand rôle dans l'animation politique du pays, dans la contradiction démocratique. Personne ne peut d'ailleurs nier la puissance de sa parole qui avait forcé l'admiration tant par les «vérités» qu'elle professe que par l'intransigeance qui le caractérise. Et la force léonine qu'on voulait incarner, donnait toute sa splendeur à l'image ainsi cultivée de ce parti qui se classait à Gauche de l'échiquier, faisant alors siennes certaines valeurs fondatrices d'un choix doctrinaire qui le rapproche du peuple et de ses préoccupations réelles. Qui pouvait d'ailleurs nier ce rôle prépondérant qu'avait joué le parti de Mahamadou Issoufou et de Bazoum Mohamed dans l'enracinement de la démocratie ? Leur combat jusqu'au-boutiste, mené âprement, aura montré pour les Nigériens qu'ils avaient une estime surdimensionnée d'eux-mêmes, à croire que sans eux le Niger ne sera pas ou en tout cas qu'ils étaient indispensables, disons aussi incontournables pour gérer le pays avec rigueur et efficacité. C'est pour avoir si bien joué sur ces a priori que l'on avait cru à cette formation politique qui ne devait finalement avoir de force que dans le verbe, dans les discours orageux et démagogiques, pour ainsi donner force à des préjugés qui lui sont favorables. Mieux d'ailleurs, le parti socialiste voulait en même temps donner l'image d'une formation solide ayant résisté à tous les aléas de la politique, conservant son unicité, sa cohésion quand celle des autres s'érode au fil des âges et des chocs politiques qui traversent l'échiquier. Il n'en fallait pas plus pour que Bazoum, à Seini et à d'autres, fasse remarquer la solidité de leur parti que rien n'a

pu ébranler en plus de deux décennies d'existence. Et l'homme avait d'ailleurs raison quand on regarde sereinement ses analyses pleines de vanité. Alors que Seini, résistait, jouant l'opposant farouche à son régime, allant jusqu'à ouvrir le front fratricide avec Albadé que des raisons encore inconnues avaient poussé à aller soutenir, contre les choix qui semblent-t-il de son parti, le voilà qui revient à des lucidités nouvelles pour se dédire en faisant ce pour quoi, naguère, il combattait et maudissait le clan rebelle qui aurait trahi la ligne tracée par le parti et son bureau politique. Et rigolant dans les coins d'un mouchoir, Bazoum devait être heureux, d'avoir affamé des hommes et de les vaincre par la tentation du fumet de la ripaille de la Renaissance à laquelle ils n'ont pas pu résister quand eux seraient restés dignes de leur combat, à refuser toutes les mains tendues, tous les compromis à eux faits par les régimes précédents, se défendant du fait qu'aller tous à la mangeoire, ce serait trahir la démocratie et le peuple, en tout cas ce serait, nous avait-on rabâché les oreilles, « une escroquerie politique » qu'ils se sont défendu de commettre au nom d'une éthique politique quand même aujourd'hui ce sont eux, on ne sait plus pour quel paramètre nouveau et pour quelle exigence nouvelle, qui appellent de tous leurs vœux à l'union sacrée, tendant laborieusement une main peu sincère pourtant qui ne vise qu'à isoler un homme sur l'échiquier et espérer pouvoir faire le vide autour de lui, ne vivant plus que de ses rancunes. Et les Nigériens n'ont jamais pu comprendre, pourquoi, les camarades du PNDS tiennent tant à ce qu'ils avaient en d'autres temps combattu et refusé. Est-ce parce que le pouvoir leur aurait montré toute sa délicatesse pour s'effrayer de ne



pas pouvoir et de demander alors secours pour ne pas sombrer et casser tout le mythe qu'ils avaient construit autour d'eux ? Tant il est vrai qu'à l'épreuve du pouvoir, le régime des camarades chancelle, et montre depuis quelques temps des signes de fragilité et de vulnérabilité qui peuvent être fatals à sa capacité de résilience qu'il ne cessait de clamer à tout bout de champ.

C'est ainsi que le PNDS a fini par décevoir et les Nigériens savent que ce parti n'a plus la force d'antan, la cohésion millénaire qui avait bâti sa citadelle. Les rancœurs et les déceptions se sont renforcées dans le parti et notamment dans le partage du pouvoir si bien qu'ils sont nombreux à se sentir délaissés, à vivre à la marge de leur propre système quand, par quelques calculs encore incompris, on avait convoyé quelques pique-assiettes redoutés qui ont resquillé pour leur prendre leur part légitime et surtout quand, affublés d'une majorité confortable même trafiquée, rien ne pouvait justifier qu'ils acceptent de se mépriser pour donner à un autre qui les aura combattus des places aussi confortables dans leur pouvoir. Cette gentillesse, il y en a qui ne la comprennent pas et ne la supportent plus dans le parti et étant donné que cela fait longtemps qu'ils attendent, depuis six ans, vainement et depuis, les colères sont profondes, toujours tenaces. D'ailleurs, depuis combien de

temps, n'avait-on plus revu, les structures régionales du parti, faire des déclarations pour apporter soutien à leur régime que l'on sait pourtant acculé face à tant de colères dans le pays qui l'éclaboussent même si, abusant de la force, il donne l'impression de résister et de triompher ? Sans doute que dans les régions, les militants roses sont déçus et ne comprennent plus les responsables de leur parti qui ont vite oublié et qui, par les faveurs et les dorures du pouvoir ont oublié des misères pourtant pas très lointaines, la galère endurée et partagée ensemble. Les nouveaux bourgeois sortis des rangs du parti, avaient dès lors construit des murs entre eux et leurs bases. Le président lui-même n'est plus accessible et le militant Tarraya vit depuis le sacre du parti, le sentiment de la marginalisation, souvent même du mépris et comment pouvait-il en être autrement quand le pouvoir s'est rendu compte qu'il pouvait ne pas plaire aux Nigériens dès lors que le pouvoir pouvait lui permettre de corrompre la souveraineté populaire en s'imposant au peuple par un gangstérisme politique par lequel les voix sont détournées pour confisquer un pouvoir pour s'y incruster.

Et depuis notre démocratie est dans le malaise. C'est comme si notre démocratie est frappée d'une malédiction nouvelle et depuis plus de vingt années de

Suite page 5

Suite de la page 4

vie démocratique, on a l'impression de vivre un éternel recommencement. De la même façon qu'hier Issoufou n'avait pu s'entendre avec Ousmane pour préserver l'essentiel et la continuité de leur système « Tchendji », de cette même façon, Baré n'avait pas pu construire le consensus minimum avec la classe politique pour pouvoir sauver les meubles, comme Tandja manipulé n'avait pas pu comprendre qu'il donnait non pas à un homme mais au Niger des chances de consolider sa stabilité et de tenir dans sa marche maîtrisée dans le progrès, aujourd'hui, le parti présidentiel si fier de lui-même et de sa solidité, devrait faire face à quelques soubresauts qui le précipitent au bout du gouffre. En effet, depuis quelques semaines, la presse rapporte un certain malaise qui entacherait les relations entre Issoufou et Bazoum, mais comme toujours quand de telles révélations sont faites, si ce n'est les acteurs eux-mêmes, c'est une presse à gage qui dément, rassurant de la solidité des liens séculaires. Mais les Nigériens ne se font pas d'illusion, ils savent bien que la vérité pourrait être toute autre surtout quand on se rappelle des déboires du deuxième lorsqu'il avait eu la hardiesse de rappeler aux Nigériens que le parti est leur propriété et qu'Issoufou n'aurait rattrapé le train qu'en marche ; ce à quoi, devait d'ailleurs répondre le PR qui semblait bien agacé par la sortie tonitruante de son ancien ministre des affaires étrangères, envoyé dans un premier temps à la touche avec quand même le poste de ministre sans portefeuille, avant d'être gracié au sortir des élections pour occuper le poste risqué de ministre de l'Intérieur. Et les hommes en sont restés là à se regarder en chiens de faïence, se méprisant peut-être l'un et l'autre. Et la situation ne peut que se dégrader quand on apprend qu'une médiation n'aurait pas permis de désamorcer la crise latente, Zaki étant resté lui-même, incapable de

concéder la moindre tolérance, de tolérance politique même car bouffi d'orgueil et de suffisance, pour tempérer des ardeurs et donner des chances à l'apaisement, ainsi que cela a été cultivé avec son opposition et surtout avec son ancien allié que son système a appris à détester avec un tel venin qu'il est objectivement inconcevable d'entrevoir une entente possible avec les deux camps, l'on a l'impression que les ponts sont cassés désormais. Et Pédro, ce blogueur devenu célèbre quand les internautes nigériens accordent du crédit à ses publications, a de la précaution à utiliser le conditionnel pour dire que Bazoum aurait déjà son parti politique, ce qui, s'il venait à être confirmé, montrerait que la rupture est consommée entre les deux hommes, ce qui ne peut que provoquer une cassure profonde dans le parti n'en déplaise à des hommes bornés à croire que parce que l'homme n'aurait pas de base, il ne pourrait pas faire mal au PNDS. Le philosophe sait pourtant qu'il peut jouer sur les colères silencieuses de son parti, pour se reconstruire politiquement ainsi qu'a pu le faire si intelligemment Hama Amadou pour résister aux colères dévastatrices d'adversaires prêts à le sacrifier, au propre comme au figuré.

On ne peut pour le moment que spéculer et du pourrissement de cette situation, dépendra l'accélération de la décomposition amorcée qui conduira forcément à une recomposition du schéma politique national, en mettant dans un camp, les hommes en colères qui ont le souci de leur pays et de l'autre, les hommes qui, pour avoir beaucoup mangé gras seuls, voudraient tout saborder s'il le faut pour survivre à leurs échecs et peut-être sur les ruines de notre société sous haute tensions sociale et politique.

Avant le clash, à chacun de choisir son camp

WALÉ.

Crise au sein du PNDS-Tarayya

Bazoum serait-il lâché par les sages du PNDS ?

Comme nous l'avons déjà annoncé dans nos précédentes livraisons, la crise profonde qui secoue actuellement le Pnds-Tarayya, ne fait qu'empirer. Chaque jour apporte de lots de problèmes et ceux qui prétendent que ce ne sont là, que de pures allégations, en ont pour leurs frais. Selon des sources dignes de foi, les mêmes sages qui ont conseillé au camarade Bazoum Mohamed d'aller demander des excuses auprès de Mahamadou Issoufou par rapport à son comportement jugé insolent envers le Président Issoufou, qui d'ailleurs, a refusé de le recevoir, ont fait volte-face. Ils sont allés rencontrer Issoufou Mahamadou pour lui faire part d'une proposition insolite : leur candidat à la tête du parti et éventuellement pour l'élection présidentielle de 2021. La délégation des sages était conduite par le ministre conseiller Souleymane Kané. Au cours de leur rencontre avec le chef de l'Etat, ces sages lui ont fait savoir que leur choix est porté sur l'actuel ministre de la Défense nationale, Kalla Moutari, et non sur le Général Salou Djibo [Ndlr : le tombeur de Mamadou Tanja en 2010] qui n'a jamais affiché son militantisme au sein du Pnds. Ils ont dit à Issoufou leur opposition catégorique à un militant de la dernière heure. C'est vrai que Kalla Moutari ne fait pas parti du présidium [Ndlr : un noyau dur de 12 membres] comme certains voudraient le faire comprendre au chef de l'Etat. Mais le Président Issoufou hésiterait en ce moment encore entre Salou Djibo et Kalla



Moutari qui serait son préféré. D'après ces sources, les sages ont tous retiré leur confiance au camarade Bazoum en le traitant de non rassembleur, d'être trop arrogant, sans poids électoral et sans carrure d'homme d'Etat, etc.

Kalla Moutari a le soutien de presque toutes les sections du Pnds à l'extérieur. La section de Belgique, par exemple, a fait porter la casquette de l'échec de leur candidat lors des élections législatives de 2016 à Bazoum qu'ils accusent d'avoir déclassé le candidat sur lequel ils ont porté leur choix au profit d'un autre. La diaspora Pnds en veut au ministre Bazoum pour ça. Quant à Bazoum, il reprocherait au candidat potentiel recalé d'être toujours à Niamey et non en Belgique. Le comité de soutien de Bazoum, mis en place le jour de la réunion du présidium, l'aurait également lâché. Selon des sources internes au Pnds, aujourd'hui, seuls ses parents et proches sont avec lui. Ils lui auraient d'ailleurs demandé de quitter le Pnds-Tarayya pour créer son propre parti ou, dans le cas contraire, aller se ranger derrière un autre parti politique. Voilà comme dirait l'autre, le sort du camarade Bazoum Mohamed est scellé. **KADEGOMNI**

Le Présidium du PJD Hakika

Une réunion terminée en queue de poisson !

Comme nous avons déjà annoncé dans une de nos précédentes parutions pour la tenue d'une réunion du présidium afin d'analyser la situation politique, économique et sociale du pays. Selon une source proche du parti, le Présidium du parti PJD Hakika s'est réunie la semaine dernière sous la présidence de El Hadj Hamissou, président du parti en présence des neuf (9) membres qui constituent ce présidium. Au cours de cette réunion, la majorité demande le départ pur et simple de leur de la mouvance présidentielle, par contre une minorité de 3 membres souhaitait une rencontre avec leurs alliés avant toute décision. De toute façon le parti PJD Hakika va se prononcer dans quelques jours. Attendons de voir.

Année scolaire 2016-2017

Le gouvernement opte pour le trucage

Truquer quelque chose, c'est le travestir, lui donner un fond ou une image qu'il ne mérite pas. En clair, le trucage n'est rien d'autre qu'une flagrante tricherie. Par exemple quand on truque les résultats des élections, c'est que l'on annonce des résultats qui vont contre la vérité, la réalité des chiffres

La une de notre réflexion est en rapport avec l'actualité brûlante ; il s'agit des résultats scolaires attendus ou annoncés. Tout le monde le sait aujourd'hui ; l'année scolaire 2016-2017 a été un véritable fiasco. Les arrêts spontanés de travail des élèves, étudiants et enseignants ont carrément compromis le déroulement normal des cours. La responsabilité, on le sait, incombe beaucoup plus (ou totalement) à l'État qui a fait le choix lâche de faire la sourde oreille face aux revendications légitimes des syndicats du monde scolaire. Le fait reste accompli et les conséquences immédiates ont été de voir des élèves errés toute l'année à ne rien faire. Les écoles publiques ont enregistré un taux d'exécution du programme le plus bas qu'il n'a jamais été. Même certains directeurs d'établissements qui avaient l'habitude de verser dans l'hypocrisie en maquillant les résultats ont hésité cette fois-ci à le faire ; une telle audace serait tout simplement un scandale, un crime contre la décence et les normes. Par humanisme ou patriotisme, certains proviseurs ont initié des cours d'épaulement pour rehausser le niveau d'exécution du programme dans les classes d'examen, notamment les 3èmes et les Terminales. Là aussi, l'élan de ces bonnes volontés s'est très vite effrité face aux provocations délibérément orchestrées par certaines autorités en charge de négocier avec les syndicats du monde scolaire, notamment ceux des syndicats. En effet au lieu de chercher à résoudre les problèmes soulevés, ces autorités ont déployé une arrogance incompréhensible à vilipender les humbles enseignants. Ces autorités ont poussé l'effronterie jusqu'à envoyer des matraqueurs

contre les manifestants, s'ils n'ont pas carrément et simplement interdit les demandes légales des syndicats à manifester ; saccageant ainsi les libertés et acquis démocratiques chers à notre peuple.

Aujourd'hui, en l'espace de trois semaines, les nigériens qui hésitent ou qui doutent du fiasco qu'a été cette année scolaire vont être ravisés. En effet, l'examen du BAC débute le mardi onze (11) alors qu'à la même date les résultats du BEPC sont attendus d'un moment à un autre. Pour le Brevet, le vin est déjà tiré. D'ores et déjà, dès le premier jour, les élèves étaient sortis déboussolés des salles d'examen. Partout, on disait n'avoir pas vu les questions proposées ; ce qui veut dire que les questions ont été posées sur une partie du programme qui n'a pas été couverte par les cours. Les plus optimistes disaient avoir étudié le chapitre mais ils n'avaient pas eu suffisamment le temps de s'exercer. Bref, le temps a manqué pour étudier profondément et suffisamment le chapitre concerné. Partout, dans les écoles publiques surtout, les lamentations sont les mêmes. Et c'est le temps de se rappeler avec amertume toutes ces perturbations qui ont émaillé l'année scolaire. Que faudrait-il alors attendre face à un tel contexte ? Absolument rien de sérieux, pour que l'on veuille être logique et cohérent. Cependant comme on le sait, l'État, lui, a besoin d'un certain taux de réussite pour justifier ses soit disant actions en direction du monde scolaire et étudiantin. Comme on le sait, les partenaires accompagnent suffisamment l'État quand il s'agit des questions relatives à l'éducation et à la formation. Les investissements des partenaires, même s'ils ne sont pas suffisants, sont quand même appréciables. Ces investissements sont acquis sur la base de termes de références dûment établis par les services des différents ministres, jusqu'à quatre (4) cette fois-ci. Dans ces termes de références, il y a les résultats attendus en bonne et due place. L'un d'eux stipule : obtenir de bons résultats aux examens

scolaires ; obtenir un meilleur taux de réussite aux examens. Alors, si le partenaire a accepté de financer, c'est qu'il faut forcément qu'on lui montre que ce résultat a bien été atteint. Une réalité absolument impossible et même inimaginable dans le contexte actuel de l'école nigérienne. Comment faire alors ? C'est là où notre État se montre ingénieux depuis un peu plus d'une vingtaine d'années. Il a tout simplement imaginé d'accorder un bonus aux candidats, notamment ceux au BEPC. Entre 12 et 14, telle est la taille des points que l'État choisi d'augmenter aux candidats tant du premier que du second groupe. Ainsi on arrive à cacher la honte des résultats catastrophique que la réalité dicte. Cette réalité est tout simplement sulfureuse pour l'État ; il ne saurait la cautionner car elle lui ferait perdre la face aux yeux de deux partenaires hautement stratégique. Le premier se sont les bailleurs de fonds sans qui on ne peut absolument pas financer les charges inhérentes au monde scolaire. Le second ce sont les électeurs à qui on a promis monts et merveilles dans tous les secteurs de la vie du pays. Ces deux raisons poussent l'État à tout, à tricher, à truquer les résultats des examens. L'autre raison on ne peut plus mesquine est relative à la tête de monsieur le Ministre. Au fait chez nous le plus souvent la bouc-émisairisation fait qu'à chaque fois qu'on enregistre des échecs dans un secteur donné, le ministre en charge du secteur est indexé et mis sur la sellette. Un exemple palpable a été servi courant l'année avec le départ du ministre Ben Omar à qui l'on reprochait son incapacité à juguler la crise scolaire.

L'un dans l'autre, il y a à déplorer profondément le sort que notre gouvernement a choisi pour notre monde scolaire. Pourtant on n'a jamais cessé de leur faire comprendre que l'éducation est à la base de tout développement. Ils le savent du reste. Cependant, quand on excelle dans de mauvais choix, Dieu lui-même vous aide à échouer.

BOUDA

MARIAGE

A.A.M

Les familles

- Feu Ali Gagéré à Niamey et Téra ;
- Feu Djibo Souley à Filingué et Niamey ;
- Abdoulaye Ali à Téra, Niamey et Accra ;
- Feu Omar Hamed à Filingué et Niamey ;
- Feu Boubacar Garba à Bangario, Niamey et RCI ;
- Mr Yaou Assoumane, SNAR Leyma à Niamey et Bangario ;
- Adjt-Chef major Amadou Hamani Gendarmerie Nationale à Niamey ;
- El Hadji Adam Abdou à Guessé, Bonkoukou et Niamey ;
- Mahamadou Mayatchi dit Bio à Niamey ;
- Mr Assane Seidou, Pdt du Conseil de Ville de Niamey.

R.A.C

Les familles

- Feu Chékaraou Harouna à Louma, Filingué, Tillabéry et Niamey ;
- Feu Assane Chékaraou à Tillabéry, Niamey et Cotonou ;
- Feu Mayaki Chékaraou Seyni à Chikal, Filingué, Maradi, Mirriah et Niamey ;
- Feu Mayaki Malam Seyni à Filingué et Niamey ;
- Feu Mayaki Na-Maïllaya Gado Débakoye à Filingué et Niamey ;
- Feu Na-Allah Seyni à Filingué et Niamey ;
- Feu Issa Kanta à Balléyara, Filingué et Niamey ;
- Feu Baâré Délé à Niamey.

Toutes ces familles, parents, amis, connaissances et alliés ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants.

Mr. Abdoulaye Ali Moumouni avec
Conseiller Juridique M/PC/VN

Mlle. Rachida Assane Chékaraou
Etudiante à Niamey

Les cérémonies religieuses auront lieu, Incha Allah, le samedi 15 juillet 2017 à partir de 08 H, au domicile de El Hadji Assane Chékaraou sis au quartier 2 chevaux garage (voir plan au verso).

LE MONDE D'AUJOURD'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIEN D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1^{er} virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 /
NIF:297 59/S

E-mail : lemonde_niger1@yahoo.fr

Directeur de publication

Ibrahim A. YERO
CEL : 90.06.78.46

Directeur Commercial

Inoussa DICKO
90.00.99.83 / 96.75.34.12

Conception & Composition
LE MONDE D'AUJOURD'HUI
Tirage : 1 500 Exemplaires sur
les presses de la G.I.N

Élections FENIFOOT

Les adversaires s'agitent, le Colonel Pélé garde sa sérénité

Le 16 juillet prochain, se déroulera à Maradi l'Assemblée générale électorale de la Fédération nigérienne de football devant permettre le renouvellement du bureau exécutif de cette instance. Des quatre candidats, les listes de deux sont rejetées par la commission électorale et l'affiche finale est : Djibrilla Hima Hamidou dit Pélé, président sortant et Salifou Mayaki, député-candidat. Depuis quelques semaines, les adversaires du Colonel-major Pélé occupent l'espace médiatique nigérien pour dénoncer ceci et cela. Normal. Ils sont inquiets : leur adversaire est coriace. Pas pour les galons militaires qu'il porte sur les épaules mais au nom du bilan éloigné à son actif au sommet de la FENIFOOT. C'est grâce à sa gouvernance que le football Nigérien est connu sur le plan international. Djibrilla Hima Hamidou est à l'origine

du rayonnement de notre foot. Le Président sortant part favori pour avoir eu des résultats historiques avec les différentes sélections nationales. Sa gouvernance a métamorphosé le dispositif infrastructurel de notre football. L'on peut noter, la pose de pelouses synthétiques sur 6 de 8 stades de nos régions mais aussi la construction et l'opérationnalisation du centre technique National de la FENIFOOT, avec en toile de fond un complexe hôtelier de haut standing, inauguré en février dernier par le président de la République Issoufou Mahamadou en présence du Président de la FIFA Gianni Infantino. Djibrilla Hima a également promu la formation et de l'encadrement des différents acteurs. Ce qui lui a permis de remporter en 2010 à Niamey le tournoi de l'UEMOA, d'être en quart des finales du CHAN 2011 tenu au



Soudan, de se qualifier pour les coupes d'Afrique des nations 2012 au Gabon et 2013 en Afrique du Sud, de se qualifier pour la coupe du monde des U17 prévu pour octobre prochain en Inde, de former les arbitres, les entraîneurs, les officiels de la fédération. Pour le prochain mandat, s'il est réélu, le candidat Pélé veut consolider les acquis. Raison pour laquelle il envi-

sage dans le premier axe de son programme, de renforcer les performances et la compétitivité du football nigérien en détectant les jeunes talents, actionner le passage à un football professionnel au niveau de la ligue 1, accentuer la formation des arbitres entre autres. Le second axe prévoit la construction de sièges dotés d'un muni complexe hôtelier pour les ligues régionales de football et la restructuration du financement des clubs avec des nouvelles réformes. Mieux, le Colonel Djibrilla Hima Hamidou voudrait créer un lien « foot-éducation ». Comme on le voit, le président-candidat de la FENIFOOT ne part pas à ces élections avec seulement un programme sur papier, il justifie d'un bilan en béton qui n'échappe certainement pas aux délégués à l'AG de Maradi. **ADAM**

DECLARATION DES PROFESSIONNELS DE LA PRESSE AU NIGER

- Considérant les atteintes graves à la Démocratie et aux Libertés Publiques, dont particulièrement la liberté d'expression et celle de manifestation consacrées par la Constitution de la 7^{ème} République;

- Considérant le climat de terreur et de répression qui s'abat, depuis un certain temps, sur le monde de la Presse, climat caractérisé par des violences physiques exercées par des éléments de la police nationale sur des journalistes;

- Considérant les atteintes graves à la Liberté de Presse solde par des arrestations et emprisonnements sous des prétextes fallacieux et au mépris de la Déclaration de la Table de la Montage signée par le Président de la République Issoufou Mahamadou ;

- Considérant les menaces d'arrestation auxquelles sont désormais exposés les utilisateurs des réseaux sociaux à cause de leurs opinions très critiques contre un régime impopulaire aux abois ;

- Considérant les réelles velléités de remise en cause de tous les acquis engrangés de hautes luttes par les professionnels des médias ;

- Considérant les violations répétées de l'Ordonnance N° 2010-35 du 04 Juin 2010, portant régime de la Liberté de Presse au Niger ;

Réunis d'urgence à l'effet d'examiner la situation née de l'arrestation de Ali Soumana Journaliste et Fondateur du Journal «Le Courrier», le Syndicat national des travailleurs de l'information et de la communication (SYNATIC), les Journalistes Nigériens Membres de la Cellule Norbert Zongo pour le Journalisme d'Investigation (CENOZO), les professionnels de la presse électronique, font la Déclaration dont la teneur suit :

Le lundi 03 Juillet 2017, la justice nigérienne a pris sur elle la responsabilité de placer sous mandat de dépôt le journaliste, Ali Soumana, Fondateur de l'Hebdomadaire «Le Courrier» après une

garde à vue de soixante-douze heures dans les locaux de la Police Judiciaire de Niamey. Actuellement à la Maison d'arrêt de Niamey, Ali Soumana est le deuxième journaliste jeté en prison après Baba Alpha en détention préventive depuis plus de trois (3) mois.

Selon ses avocats, Ali Soumana est poursuivi pour «soustraction frauduleuse d'une pièce» dans une procédure judiciaire. En effet, le jeudi 29 juin 2017, le Fondateur de l'Hebdomadaire «Le Courrier» a été appelé par un agent de la Police Judiciaire pour répondre à une interpellation relativement à la publication dans son journal de la copie d'un réquisitoire introductif du procureur de la République portant sur un mandat d'arrêt dans l'affaire AFRICARD.

Dans un premier temps il va s'entendre dire qu'il est poursuivi pour, je cite : «violation d'un secret d'instruction» et par la suite pour «soustraction frauduleuse d'une pièce», laquelle pièce qui a fait déjà le tour des rédactions des journaux ouest-africains.

En effet, le site d'information www.connectionivoirienne.net a affirmé, dans un récent article, détenir le même réquisitoire introductif depuis mai 2017, soit plusieurs semaines avant la publication faite par «Le Courrier».

Dans tous les cas, à la suite de ses avocats, on peut sans risque de se tromper dire que le délit, si délit il y a, a bel et bien été commis par voie de presse puisqu'il a été constaté à travers la publication du journal «Le Courrier» et juridiquement, c'est l'ordonnance N°2010-35 du 04 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger qui est applicable en l'espèce, notamment, en son article 67 qui dispose que, je cite : «**En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt.**»

Malheureusement, rien de tout cela n'a

été respecté sinon notre confrère Ali Soumana ne serait jamais jeté en prison. Aussi, sa détention en elle-même «constitue un délit d'entrave à la liberté de la presse et de la communication» tel que prévue et puni par l'article 78 de l'ordonnance précitée.

Le cas Ali Soumana est assez révélateur de la forte propension du pouvoir en place à tordre le cou au droit et à la justice pour bâillonner la presse et l'obliger à se taire face aux scandales d'État qui ont sérieusement terni l'image de notre cher pays partout ailleurs dans le monde. En effet, au gré des pratiques mafieuses et autres comportements lâches et irresponsables des princes qui nous dirigent, de l'extérieur, le Niger est perçu comme un État-voyou.

Au vu de tout ce qui précède, Nous, signataires de la présente Déclaration :

- Exigeons la libération sans condition de nos deux confrères injustement arrêtés ;

- Attirons l'attention de la Communauté Internationale sur le fait que les graves violations des libertés publiques, en général, et celle de la presse en particulier, sont réelles et inquiètent plus d'un citoyen au Niger ;

- Rassurons l'opinion nationale et internationale que la presse nigérienne continuera contre vents et marées à les édifier sur toutes les pratiques mafieuses et immorales qui mettent en cause les animateurs du pouvoir en place ;

- Appelons la grande Famille de la presse à sortir de sa torpeur pour défendre la démocratie et les acquis arrachés de hautes luttes, aujourd'hui, sérieusement menacés par le régime de Mahamadou Issoufou ;

- Exprimons toute notre reconnaissance à la presse internationale pour son soutien constant à la presse nigérienne dans son noble combat pour la défense de la démocratie et de l'état de droit.



Que ce pouvoir, ses sbires et les institutions républicaines qu'il instrumentalise pour parvenir à ses fins, sache que la presse nigérienne ne reculera jamais devant les intimidations et autres menaces d'arrestation.

Que tous les prédateurs de la liberté de la presse sachent que les journalistes que nous sommes avons fait le pari de défendre la démocratie, les libertés publiques et nous le ferons même au péril de nos vies.

Enfin, nous, signataires de la présente déclaration appelons l'ensemble des professionnels du secteur des médias, les utilisateurs de la presse électronique et des réseaux sociaux à rester mobilisés pour des actions à venir.

**Vive la Démocratie !
Vive la Liberté de Presse !
Abas les indécents !
Tous unis nous vaincrons !
Fait à Niamey le 06 Juillet 2017**

Ont signé :

1. Pour le Syndicat National des Travailleurs de l'Information et de la Communication (SYNATIC) : **Moudi MOUSSA**

2. Pour les journalistes nigériens membres de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation (CENOZO) : **Aksar MOUSSA**

3. Pour le Réseau des Professionnels de la Presse en Ligne du Niger (RPPLN) : **Lamine SOULEYMANE**

4. Pour l'Association de défense des droits des consommateurs des technologies de l'information de la communication et de l'énergie (ACTICE-NIGER) : **Abass ABDOUL AZIZ**

REPORTERS SANS FRONTIÈRES : L'incarcération d'Ali Soumana est contraire à la loi de la presse

Reporters sans frontières (RSF) dénonce fermement les nouvelles poursuites judiciaires contre le journaliste nigérien Ali Soumana, accusé d'avoir publié dans son journal des documents volés. Le journaliste connu pour ses critiques contre le gouvernement de Niamey risque cinq ans de prison. Lundi 3 juillet 2017, Ali Soumana a été incarcéré pour avoir publié, dans l'hebdomadaire Le Courrier dont il est fondateur, le réquisitoire du procureur de la république dans une affaire opposant depuis 2012 le Niger et la société Libanaise Africard.

D'abord poursuivi pour violation du secret d'instruction, les chefs d'accusation à son encontre ont été requalifiés, après une garde à vue de 4 jours et la perquisition de son domicile et des bureaux du journal. Ali Soumana est désormais accusé de "soustraction frauduleuse d'une pièce" d'un dossier judiciaire, un délit passible de un à cinq ans d'emprisonnement, selon l'article 194 du Code Pénal.

Une incarcération en violation de la loi sur la presse

Le Niger s'est doté en 2010 d'une ordonnance sur la liberté de la presse, qui interdit toute peine d'emprisonnement pour des faits commis par voie de presse, et qui ne prévoit que des amendes pécuniaires pour ces délits. Bien

qu'Ali Soumana ait agi dans le cadre de son activité de journaliste, les chefs d'accusation retenus contre lui permettent de contourner cette loi sur la presse, et de le poursuivre en fonction du code pénal - dont les peines sont bien plus sévères.

RSF dénonce une violation criante de la loi de la presse. En poursuivant Ali Soumana de la sorte, les autorités nigériennes veulent de toute évidence faire pression contre le journaliste et avoir accès à ses sources, alors que l'article 16 de l'ordonnance de 2010 garantit le secret des sources. Nous demandons aux autorités d'annuler les charges retenues contre le fondateur du Courrier, et de cesser l'acharnement contre les journalistes au Niger qui ne font que leur travail d'information. Bien connu de RSF, Ali Soumana avait déjà été poursuivi l'année dernière, il avait été écroué dix jours puis condamné à trois mois de prison avec sursis, pour "divulgaration de documents saisis lors d'une perquisition et jet de discrédit sur une décision de justice".

Le Niger a perdu 9 places depuis 2016 au Classement de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières en 2017. Le pays occupe désormais la 61ème place. **Le 6 juillet 2017**

Suite de la page 3

sant Bana Ibrahim et le militant de la société civile Gamatie Mahamadou Yansanbou recevront le verdict de leur procès après-demain 13 juillet. Ils sont accusés de « discrédit sur un corps constitué » et « outrage à magistrat ». Ils avaient dénoncé, dans une publication sur Facebook, « la corruption » dans la magistrature et une justice à deux vitesses », en commentant les arrestations et les procès de journalistes et d'acteurs de la société civile.

La semaine suivante, l'activiste Abdoulaye Kassoum, fondateur du groupe Facebook "Les démocrates +227" a été accusé de « jeter le discrédit sur une décision de justice avec des commentaires tendant à influencer une décision judiciaire ».

Pour sa part, le journaliste Ali Soumana arrêté le 3 juillet dernier a été incarcéré pour avoir publié dans son journal le réquisitoire introductif du procureur de la République dans une affaire opposant l'État du Niger à une société pri-

vée libanaise. Il a été inculpé pour « violation du secret de l'instruction d'un dossier judiciaire et soustraction frauduleuse d'une pièce ».

Au Niger l'ordonnance sur la liberté de la presse interdit toute peine d'emprisonnement pour des faits commis par voie de presse. Elle ne prévoit que des amendes pécuniaires pour ces délits. Mais Ali Soumana, qui a pourtant agi dans le cadre de l'exercice de son activité de journaliste, est poursuivi sur la base du Code pénal qui prévoit des peines plus sévères. Il risque ainsi cinq ans de prison ferme.

La multiplication des arrestations et condamnations d'acteurs de la société civile pour avoir exprimé des positions dissidentes porte une atteinte grave au droit à la liberté d'expression Kiné-Fatim Diop

Membre du Cadre d'actions pour la démocratie et les droits de l'homme, Abdourahmane Insar a été arrêté le 14 mai dernier et accusé d'avoir fait une « proposition

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MAISON DE LA PRESSE

Le Bureau du Conseil d'administration de la maison de la presse a appris l'interpellation le jeudi 29 Juin 2017 et la mise sous mandat de dépôt du promoteur du Journal le Courrier Monsieur Ali Soumana depuis le lundi 3 Juillet 2017.

Après analyse de la situation, il lui est reproché la soustraction frauduleuse d'une pièce d'un dossier judiciaire que son journal a publié dans sa dernière parution datée du jeudi 29 juin 2017.

Considérant l'ordonnance n°2010 – 35 du 04 juin 2010, portant régime de la liberté de la presse ; Considérant la signature de la déclaration de la Montagne de la table ;

Le Bureau du Conseil d'Administration de la Maison de la presse s'insurge contre toute violation des textes régissant le métier de journaliste au Niger, S'inquiète vis-à-vis des harcèlements et des pressions exercées



sur les journalistes dans le cadre de leur travail,

Proteste contre le non-respect de l'ordonnance 2010 – 035 du 04 juin 2010 et apporte son soutien ferme au promoteur du Journal le Courrier, Appelle tous les journalistes à rester vigilants et déterminés pour la défense des acquis obtenus de haute lutte.

Fait à Niamey le 04 Juillet 2017
Le Président du Conseil d'Administration

HAROUNA Ibrahim

Extrait de l'ordonnance 2010-035 du 04 juin 2010 portant régime de la liberté de presse au Niger
CHAPITRE X : Des poursuites et de la répression
SECTION I : Des personnes responsables des



M. Ali Soumana

crimes et délits commis par voie de presse

Article 67 : En matière de délit de presse, la détention préventive est interdite. Le juge ne peut décerner ni un mandat de dépôt ni un mandat d'arrêt.

NO COMMENT !

en vue de détruire ou changer le régime constitutionnel et d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité de l'État », après la publication d'un post sur Facebook rappelant le droit de manifestation pacifique. Il a été condamné à 6 mois de prison avec sursis et libéré le 8 juin dernier. Il a fait appel de la décision de justice.

Le 20 mai 2017, Ali Idrissa a été arrêté dans son jardin à la périphérie de Niamey par des éléments de la police judiciaire après avoir accordé des interviews aux médias suite à l'interdiction de la

manifestation pacifique du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB) dont il est le coordinateur. Il sera relâché le jour même dans la soirée, mais convoqué 48 heures plus tard. Interrogé de 9h à 15h, l'ouverture d'une enquête pour « incitation à la révolte » lui sera notifiée.

« La multiplication des arrestations et condamnations d'acteurs de la société civile pour avoir exprimé des positions dissidentes porte une atteinte grave au droit à la liberté d'expression, » a déclaré Kiné Fatim Diop.